




Publié le : <b>03 NOV. 2021</b> Certifié exécutoire, Le Maire.	 P Le Maire par délégation <b>Alexandra TELLO</b>	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE <b>LE 03 NOV. 2021</b>
---	--	--

Service : D. MARCHES PUBLICS  
Réf : SA/GL

**ADMINISTRATION GENERALE - DÉCISIONS HEBDOMADAIRES N°44**  
**MARCHES PUBLICS - MARCHES ET AVENANTS**

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM200921D022 en date du 21 Septembre 2020 rendue exécutoire le 25 septembre 2020 déléguant au Maire la compétence en matière de Marchés Publics,

VU l'arrêté n°1218 du 11 Juin 2020 portant M. Luc ZENON comme représentant de M. le Maire aux Commissions d'Appels d'Offres et de la Commande Publique de la Ville et l'autorisant à signer la Décision Hebdomadaire,

VU l'arrêté n°1597 du 17 juillet 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à M. Luc ZENON, Adjoint au Maire,

**D E C I D E**

**ARTICLE 1** : des dépenses passées sans publicité dans le cadre de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, sont conclues dans les affaires suivantes (Engagements sur logiciel Coriolis) :

**BUDGET VILLE - CP :**

n° eng	objet	nome	montant ht	entreprise retenue	n° tiers
310249	dejeuner de travail - le 13/10/2021	bb.001	71,11	valentine le balthus	11204
310627	dejeuner de travail -13/08/2021	bb.001	118,36	jmlc le petit ju	16449
310923	dejeuner de travail - le 20/04/2021	bb.001	56,87	le chameau ivre	4599
310932	dejeuner de travail – le 01/06/21	bb.001	92,72	le chameau ivre	4599
310934	dejeuner de travail - le 15/07/2021	bb.001	70,46	le chameau ivre	4599
310935	dejeuner de travail - le 02/10/2021	bb.001	61,83	le chameau ivre	4599

310935	dejeuner de travail - le 02/10/2021	bb.001	3,33	le chameau ivre	4599
310236	bouteilles de vin igp coteaux de beziers	bc.005	532,50	recoules enseigne domaine mi cote	25981
310556	cocktail dinatoire -ceremonie du 11/11/2021	bb.002	3 480,00	leo fooding	11766
310794	cocktail dinatoire - soiree debat du 18/10/2021	bb.002	127,40	sas hoteplin enseigne maison carratie	21645
310863	gerbe en fleurs naturelles- bleues/blanches/rouges	ra.002	83,33	bruniquel fleuriste	580
310864	gerbe deces	ra.002	90,91	natrella fleuristes	3820
310884	tentes pliantes - structure alu et toit pvc	ah.002	1 512,00	ged event	32654
310677	impression brochures "lettres economiques" - 1000 ex	dc.001	208,00	imprimerie combes hund	3734
310679	insertion pub.-page interieure - decembre/janvier 2022	df.001	792,00	presse agence occitan communication	17051
310683	insertion 1 page quadri octobre 2021 - theatre 2	df.001	450,00	bouriez enseigne mb	5061
310783	insertion publicitaire - page interieur - hiver 2021	df.001	2 100,00	sa saga la gazette de montpellier	6124
310798	abonnement 12 mois - midi olympique en numerique	ab.002	92,95	midi olympique sas	34461
310949	insertion publicitaire - 3eme de couverture - nov./decembre	df.001	2 000,00	amorgos id halles	33243
310843	tir rapid	hc.001	116,05	gravolux editions	20022
310846	cameras pieton + dock + fixation + prestation	ea.002	5 668,00	sentinel	20199
310987	complement seminaire adul utilisateurs logitud	fc.001	100,00	ass utilisateurs de logitud adul	26527
310909	pere noel/noeud rouge/ etoiles - deco noel pour les halles	je.002	797,17	retif beziers	20181
310648	animation musicale les barbiches tourneurs - fete de la biere	kc.005	1 500,00	no need name	34443
310318	visite ferme du dolmen maternelle cordier - classe decouverte	kb.003	147,73	perard la ferme du dolmen	17793
310411	draps pour couchettes maternelle marie curie	ag.003	102,66	bricout linge	30092
310455	-sabliers-flacons gouts ecole malbosc materiel pedagogique - ecole malbosc materiel pedagogique	ib.001	173,93	ambiance montessori	22580
310630	portant extensible creche st jean d aureilhan	ac.004	30,75	castorama france beziers	708
310808	vaisselle jetable sacs poubelles eponges - mdq martin luther king	bd.003	29,08	promocash jfl distribution	3174

310800	vaccins ha typh et hepatite a adulte sanofi pasteur	la.002	354,12	sanofi pasteur europe	24288
310424	18 repas les allees retro	bb.001	245,45	sarl loumadre enseigne le mathi s	23521
310199	mat polyester fibre de verre conique	ah.002	1 214,00	ged event	32654
310527	badge de proximite carburant	ec.002	444,00	gir giaume industrie recherche	3625
310453	musee fayet - leves topographiques division parcellaire	cd.001	150,00	geometris geometres experts	18169
310587	stade de saucliere tribune d'honneur - diag etat d'ouvrage	cg.002	5 700,00	assist conseil etudes batiment	26847
311012	ecole les tamaris installation de 3 boites aux lettres	pd.001	561,00	pons abella aluminium	2948
310621	cles plates ebauches magasin general	ok.001	675,00	assistance biterroise serrureric	21326
310470	creation passage pieton pour securisation ecole av.albert 1e	ta.002	4 023,00	eiffage tp mediterranee herault	11825
310905	realisation visuels photos pour av.de la marne	dd.003	1 050,00	fernandez rebecca beca interior design	30118
310405	demontage et remontage d une travee d echafaudage - beziers urban trail	qi.001	470,00	vermorel sas	29633
310948	veterinaire pour les boucs	rb.002	61,17	daure veterinaire	20883

**ARTICLE 2** : des accords-cadres, marchés, marchés subséquents, avenants passés dans le cadre d'une procédure adaptée ou avenant < 5% dans le cadre d'une procédure formalisée, sont conclus les affaires suivantes, **après validation de la Commission compétente** :

### MARCHÉS SUBSÉQUENTS

issus d'accord-cadre

Accord Cadre pour travaux d'entretien et de réparations Des bâtiments et du domaine public Nomenclature interne PA				
Intitulé	Objet de la consultation	N° Marché subséquent	Montant total HT	Entreprise retenue
LOT 6 - Menuiserie alu et PVC	Salle de sport BESSOU & Stade Raoul BARRIERE	2	21 370,00 €	ROUDIER

Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour les opérations nécessitant un architecte du patrimoine  
Nomenclature interne CE.001 à CE.005

Intitulé	N° Marché subséquent	Montant total HT	Entreprise retenue
Marché de maîtrise d'œuvre pur le projet de réfection de la terrasse de l'annexe de l'ancien presbytère Saint-Jude	2	2 762,13 €	FREDERIC FIORE

**AVENANTS**

Objet Marché	Achat de consommables pour les moyens d'impression			
Entreprise titulaire	ECOBUROTIC ACIPA			
N° Marché	2017-199	Nomenclature	EC.001	Code Service 5034
N° Avenant	1	Objet Avenant	Avenant de transfert (fusion-absorption) Sans incidence financière	
Montant Avenant en € HT	0 €	Nouveau Montant Marché en € HT	Inchangé	

**ARTICLE 3** : des accords-cadres, marchés, marchés subséquents, avenants > 5% dans le cadre d'une procédure formalisée, **attribués par la Commission d'Appel d'Offres**, les affaires suivantes :

SANS OBJET

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **03 NOV 2021**



**Rendu compte au Conseil Municipal**

Robert MENARD

Pour le Maire et par délégation  
l'Adjoint au Maire  
Luc ZENON





Publié le : <b>03 NOV. 2021</b> Certifié exécutoire, Le Maire,	 P/Le Maire par délégation  Alexandra TELLO	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE <b>LE 03 NOV. 2021</b>
---	--	--

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES  
Réf : iv-n° 2021-650

**JURIDIQUE** - Protection Fonctionnelle - Octroi de la protection fonctionnelle - Agents de la Police Municipale : Angéline OLIVIERI, Stéphane OLIVIERI, Nicolas MATHEY  
Le Maire de la Ville de Béziers,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2020, rendue exécutoire, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 11,

**VU** les demandes de protection fonctionnelle formulées par les agents Angéline OLIVIERI, Stéphane OLIVIERI et Nicolas MATHEY en date du 7 octobre 2021 au service juridique,

**CONSIDERANT** qu'il importe d'assurer la défense des agents,

### D E C I D E

**ARTICLE UNIQUE** : d'octroyer le bénéfice de la protection fonctionnelle aux agents Angéline OLIVIERI, Stéphane OLIVIERI et Nicolas MATHEY.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **03 NOV 2021**

Robert MENARD

Pour le Maire et par délégation  
l'Adjoint au Maire  
Michel HERAIL





Publié le : <b>03 NOV. 2021</b> Certifié exécutoire, Le Maire,	 P/Le Maire par délégation  Alexandra TELLO	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 03 NOV. 2021
---	--	---

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES  
Réf : iv - n° 2021-616

**JURIDIQUE** - Précontentieux - Responsabilité civile - Bris de glace sur véhicule de Mme Gwendoline BROKA - Litige du 8 juillet 2021 - Règlement du litige par transaction  
Le Maire de la Ville de Béziers,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2020, rendue exécutoire, déléguant au Maire une partie de ses attributions,
- VU** le litige survenu le 8 juillet 2021 pour lequel la responsabilité civile de la Commune a été engagée, sur le fondement de l'article 1242 du Code Civil, pour le préjudice subi par Madame Gwendoline BROKA, du fait d'un bris de glace occasionné à son véhicule,
- VU** que le montant du préjudice est inférieur à la franchise appliquée par notre assurance responsabilité civile, la PNAS,
- VU** la réclamation présentée par Mme Gwendoline BROKA, tiers lésé,

## D E C I D E

**ARTICLE 1** : d'arrêter le montant de l'indemnité due à Madame Gwendoline BROKA, tiers lésé, à la somme de 376,61 € (trois cent soixante seize euros et soixante et un centimes) en réparation du préjudice subi,

**ARTICLE 2** : de régler cette somme au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

03 NOV 2021

Pour le Maire et par délégation  
l'Adjoint au Maire  
Michel HERAIL  
Robert MENARD





1/1

Conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois. La juridiction compétente peut être saisie au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ville de Béziers /Décision du Maire



Publié le : <b>03 NOV. 2021</b> Certifié exécutoire, Le Maire,		P/Le Maire par délégation  Alexandra TELLO	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 03 NOV. 2021
---	---	--	---

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES  
Réf : iv-n°2021-649

**JURIDIQUE** - Responsabilité civile - Dommages sur véhicule de M.Henri-Paul MORERE - Remboursement des frais de réparation - Règlement du litige par transaction

Le Maire de la Ville de Béziers,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2020, rendue exécutoire, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

**VU** le litige survenu le 19 juillet 2021, pour lequel la responsabilité civile de la Commune a été engagée,

**VU** le préjudice dont le montant est inférieur à celui de la franchise appliquée par notre assurance responsabilité civile, la PNAS qui n'interviendra donc pas,

**VU** la réclamation présentée par M. Henri-Paul MORERE, tiers lésé,

**D E C I D E**

**ARTICLE 1** :d'arrêter le montant de l'indemnité due à M. Henri-Paul MORERE, tiers lésé, à la somme de 453,47 € (quatre cent cinquante trois euros quarante sept centimes) en réparation du préjudice subi,

**ARTICLE 2** : de régler cette somme au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **03 NOV 2021**

Robert MENARD

Pour le Maire et par délégation  
l'Adjoint au Maire  
Michel HERAY  
  


1/1

Conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois. La juridiction compétente peut être saisie au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ville de Béziers /Décision du Maire